

**MAIRIE
DE
VÊTRE-SUR-ANZON
42440**

**Mairie Principale
Saint-Julien-la-Vêtre**

✉ 1 Place de l'église
☎ 04 77 97 81 47

📧 commune@vetresuranzon.fr

**Mairie Annexe
Saint-Thurin**

✉ 38 Passage René Dony
☎ 04 77 97 91 10

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Réunion du Conseil municipal du 13 juin 2024

Convocation du : 06 juin 2024

Ouverture de la séance : 13 juin 2024 à 20h30 à la salle des fêtes de Saint-Julien-la-Vêtre

Présents :

M. Bertrand DAVAL, Maire

Mme Catherine MOLLE, 1^{ère} Adjointe

Mme Françoise RABET, 2^{ème} Adjointe

M. Thierry BALICHARD, 3^{ème} Adjoint

M. Maurice MOLLE, 4^{ème} Adjoint

M. Patrice POTONNIER, Maire délégué de Saint-Julien-la-Vêtre

M. Christian PATARD, Maire délégué de Saint-Thurin

M. Eddy BRUNET

Mme Josiane VERNAY

Mme Solange THEALET

M. Frédéric JOUHANNEL

M. Jean-Pierre JAVELLE

M. Elie GALLON

M. Jean-Louis RONZIER

M. Jean PATARD

Mme Christine GOUTTEFANGEAS

Excusés : Mme Hélène CARPI ; M. Thierry MICHALET

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Mme Catherine MOLLE

Ordre du jour

- I. Approbation du compte rendu du 02 mai 2024**
- II. Acquisition d'un fourgon pour les agents techniques**
- III. Demande de cession d'une partie de l'impasse des Fées**
- IV. Questions diverses**

I. Approbation du compte rendu du 02 mai 2024

Les Conseillers municipaux approuvent à la majorité (14 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions) le compte rendu du 02 mai 2024.

II. Acquisition d'un fourgon pour les agents techniques

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'envisager l'acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire pour les services techniques municipaux et invite le Conseil municipal à fixer un prix en vue de cette acquisition.

En effet, le véhicule actuel ne bénéficie plus du contrôle technique.

Après délibération, et à l'unanimité (16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- Accepte d'acquérir un nouveau véhicule utilitaire pour les services techniques municipaux.
- Fixe une dépense à 9 500 € TTC en vue de l'acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire.
- Autorise Monsieur Le Maire à finaliser cette acquisition.

(Délibération n°DE_2024_025)

III. Demande de cession d'une partie de l'impasse des Fées

Monsieur POTONNIER Patrice, Maire délégué de Saint-Julien-la-Vêtre, concerné par cette question, a quitté la salle et ne prend pas part à cette décision.

Monsieur POTONNIER Patrice et Madame LELOU Sophie, propriétaires du 5 impasse des Fées 42440 Vêtr-sur-Anzon, ont par courrier daté du 27 mai 2024, réceptionné en mairie le 28 mai 2024, sollicité l'acquisition d'une partie de l'impasse des Fées afin que leur habitation bénéficie d'un plus grand terrain d'environ 33m².

Cette partie n'étant pas différencié de la voie communale dénommé « Impasse des Fées » au niveau cadastral, elle fait partie du domaine public de la commune. Or le domaine public de la commune est, par définition, inaliénable et imprescriptible. L'aliénation d'une partie de cette voie nécessite donc son déclassement pour le faire tomber dans le domaine privé de la commune. Cette procédure de déclassement est soumise à enquête publique.

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que, lorsque le projet mis à l'enquête est relatif à un déclassement pour aliénation, le dossier d'enquête comprend :

- la délibération de mise à l'enquête
- l'arrêté du Maire nommant un commissaire enquêteur
- une notice explicative
- un plan de situation
- un plan des lieux à une échelle plus lisible si le plan de situation ne convient pas
- un document d'arpentage
- le registre d'enquête publique

La demande concerne une trentaine de mètres carrés de terrain. Si le Conseil municipal souhaite le déclasser, un bornage s'avèrera nécessaire.

Après délibération, et à la majorité (14 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention), le Conseil municipal :

- Déclare opportun le déclassement d'une partie de la voie de la voirie communale dénommée « Impasse des Fées » attenante à la propriété de Monsieur POTONNIER Patrice et Madame LELOU Sophie
- Demande à Monsieur le Maire de bien vouloir ouvrir l'enquête publique nécessaire au déclassement de la partie de l'accotement de la voirie communale dénommée « Impasse des Fées » telle qu'elle est définie ci-dessus
- Indique que les frais relatifs au bornage de la partie à déclasser et à l'élaboration du document d'arpentage nécessaire au dossier d'enquête publique, ainsi que tous les frais d'actes ultérieurs seront à la charge des demandeurs, c'est-à-dire de Monsieur POTONNIER Patrice et Madame LELOU Sophie
- Décide qu'en cas de déclassement du bien, ce dernier devra être vendu, au prix de cinq euros le mètre carré, à Monsieur POTONNIER Patrice et Madame LELOU Sophie

(Délibération n°DE_2024_026)

IV. Questions diverses

○ **Balade des Poly'sons**

Spectacle chanté (chanteur Yvan MARC) à la salle des fêtes de Saint-Thurin le 15 juin 2024 à 20h30

○ **PADD**

Patrice explique les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable et du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Le Conseil municipal remercie Patrice et Christine (référents) qui suivent scrupuleusement ce dossier auprès de Loire Forez agglomération.

○ **Prochaine réunion**

La prochaine réunion de Conseil municipal sera organisée le 18 juillet 2024 à 20h30 à la salle des fêtes de Saint-Thurin.

La séance est levée à 22h30